



Etats financiers 2019

sgen-cfdt-poitou-
charentes.fr

SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE PUBLIQUE,
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
POITOU-CHARENTES
21 BIS RUE ARSENE ORILARD – 86000 POITIERS
05.49.88.15.82
poitou-charentes@sgen.cfdt.fr

Les états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019 par les données suivantes :

Total du Bilan	26 892 €
Produits d'exploitation	24 615 €
Résultat de l'exercice	(1 086) €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes.

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2019, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n°2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

Bilan synthétique 2019

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale	25 700	25 352
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(1 086)	348
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	24 615	25 700
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	26 892		26 892	25 386	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse					Autres	2 277	(314)
TOTAL II	26 892		26 892	25 386	TOTAL III	2 277	(314)
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	26 892		26 892	25 386	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	26 892	25 386

Compte de résultat synthétique 2019

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N	Exercice N-1
	Net	Net		net	net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	19 552	26 050
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	21 479	26 579	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits		
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	21 479	26 579	TOTAL (I)	19 552	26 050
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	841	878
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	21 479	26 579	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	20 393	26 928
BENEFICE OU PERTE	(1 086)	348			
TOTAL GENERAL	20 393	26 928	TOTAL GENERAL	20 393	26 928

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Autres financements	0 €
Total des produits à recevoir	0 €

Dettes

Dettes	
Fournisseurs	2 277 €
Total des dettes	2 777 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2019
Réserves Report à Nouveau Résultat 2019	25 700 €		1 086 €	
Total des fonds syndicaux	25 700 €			24 615 €

Provisions	Montant au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2019
Provisions pour litiges Provisions pour charges				
Total des fonds provisions				

3 Informations relatives au compte de résultat

Ressources annuelles

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a enregistré en comptabilité pour 20 393 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations (total perçu)	88 661 €
(-) Reversement au SCPVC	68 499 €
Subventions	0 €
Autres produits d'exploitation	175 €
Produits financiers	56 €
Total des ressources courantes	20 393 €

Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener. Durant l'exercice 2019, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

Contributions en nature

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 2,975 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de locaux de 40 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.